

Présidée par : Gilles COUSIN

Présents : BIENVENU Pierre – FOURET Philippe - Denis LAMORILLE - William VIMEUX

Réunion téléphonique du 02 octobre 2026

Rencontre seniors R3 : ROUBAIX RC – ST ANDRE US du 04 octobre 2026

Considérant que le club recevant a entrepris plusieurs démarches afin de permettre la tenue normale de la rencontre programmée le dimanche 04 octobre 2026 ;

Considérant que différentes solutions de repli ont été proposées au club visiteur, notamment concernant le lieu et/ou les conditions d'organisation de la rencontre ;

Considérant que l'ensemble des propositions formulées par le club recevant a été refusé par le club adverse, sans qu'une solution permettant le déroulement de la rencontre puisse être trouvée ;

Considérant qu'il appartient aux instances de prendre toute mesure utile afin d'assurer la bonne organisation des compétitions et le respect du calendrier sportif ;

Par ces motifs,

La Commission Régionale décide :

- **D'inverser la rencontre aller** prévue le dimanche 04 octobre 2026], celle-ci devant se dérouler sur le terrain du club initialement visiteur ;
- **D'inverser également la rencontre retour**, afin de préserver l'équité sportive entre les deux clubs ;
- De transmettre la présente décision aux clubs concernés pour exécution.

Les Présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (juridique@lfhf.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée.

Denis LAMORILLE
Secrétaire de séance



Gilles COUSIN
Président



PAGE N°1/1